

DISPOSITIONS D'EXECUTIONS ATTESTATION DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE POUR LES EXAMENS RADIOLOGIQUES DANS LES DOMAINES DES DOSES FAIBLES ET MODÉRÉES

Le candidat soumet à la plateforme Moodle, après chaque série de 7 examens, la feuille d'interprétation avec les radiographies correspondantes des 7 examens précédents. L'expert du CMPR assigné donne ensuite au candidat un retour afin que celui-ci puisse en tenir compte dans les examens suivants.

Les examens 7, 14, 21, 28, 35, 42, 49 doivent nécessairement porter sur les régions à examiner (au moins 1x pour chaque région à savoir colonnes cervicale, thoracique, lombaire et bassin). Les candidats tiennent compte de la répartition proposée au chiffre 4.2.2, objectif de formation 1, du programme de formation complémentaire concernant la composition des clichés exigés.

L'évaluation formative (annexe 2, Programme de formation - examens radiologiques dans les domaines des doses faibles et modérées) doit être respectée. Le non-respect de l'évaluation formative forcera inévitablement le candidat à recommencer la formation.

Procédure:

Inscription et lettre de bienvenue

Une fois l'inscription validée par le secrétariat, les candidats recevront e-mail et la facture sera envoyée par la poste. Une fois les frais de cours payés, les candidats recevront par e-mail une lettre de bienvenue contenant les coordonnées de l'expert du CMPR et les informations les plus importantes.

Examens 1 à 7

Dans les 3 mois suivant le début de la formation (lettre de bienvenue), la feuille d'interprétation avec les radiographies n° 1 à 7 doivent être soumises sur Moodle.

Si nécessaire, le candidat répondra aux questions de l'expert du CMPR.

Examens 8 à 14

Déposez la feuille d'interprétation et les radiographies sur Moodle.

Si nécessaire, le candidat répond aux questions de l'expert du CMPR.

Examens 15 à 21

Déposez la feuille d'interprétation et les radiographies sur Moodle.

Si nécessaire, le candidat répond aux questions de l'expert du CMPR.

Examens 22 à 28

Déposez la feuille d'interprétation et les radiographies sur Moodle.

Si nécessaire, le candidat répond aux questions de l'expert du CMPR.

Examens 29 à 35

Déposez la feuille d'interprétation et les radiographies sur Moodle.
Si nécessaire, le candidat répond aux questions de l'expert du CMPR.

Examens 36 à 42

Déposez la feuille d'interprétation et les radiographies sur Moodle.
Si nécessaire, le candidat répond aux questions de l'expert du CMPR.

Examens 43 à 50

Téléchargez la feuille d'interprétation et les radiographies sur Moodle. Cela doit être fait au plus tard 24 mois après le début de la formation.
Le candidat répondra aux questions de l'expert du CMPR si nécessaire.

Rapport final de l'expert du CMPR

L'expert du CMPR rédige un rapport final, le dépose sur Moodle et en informe le secrétariat du CMPR.

Certificat de capacité « examens radiologiques dans les domaines des doses faibles et modérées »

Au nom du Président de la Commission "examens radiologiques dans les domaines des doses faibles et modérées (CMPR)", le Secrétariat envoie le certificat de capacité et organise l'inscription dans le registre des professions médicales à l'ISFM.